

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 MARS 2021

Présents : Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf Barbara, Le Champion Gonzague, Leredde Chantal, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Furcy Jackie, Marie Brigitte, Garnier Bruno, Boullot Anicet, Cailliez Dominique, Coutard Rachel, Devi Elisabeth, Gilles Sébastien, Gros Bernard, Louis Allain, Leconte Béatrice, Lefort Martine, Lerendu Sabrina, Lesouef Christine, Marie François, Meunier Daniel, Piedagnel Gilbert, Travers Julie.

Absents ayant donné procuration :

Dufour Géraldine qui avait donné procuration à Ozouf Barbara,
Lebedel Christophe qui avait donné procuration à Garnier Bruno,
Marianne Alicia qui avait donné procuration à Gallier Claude,
Moulin Michèle qui avait donné procuration à Fleury Guylaine.

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : M. Cozic Patrick.

I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 26 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2021.

II – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020

M. le Maire informe l'assemblée que les comptes de gestion du Receveur sont en concordance avec les comptes administratifs de l'Ordonnateur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les comptes de gestion 2020.

III – ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 – AFFECTATIONS DES RESULTATS

M. le Maire rapporte les résultats des différents budgets dont les résultats 2020 cumulés sont :

- Budget général :	750 301,75 €
- Legs Danican :	17 336,33 €
- Legs Dugage :	127 096,90 €
- Legs le Duc :	131 071,06 €
- Lotissement la Passelaie :	286 196,10 €
- Lotissement les Sillons	- 11 371,18 €
- Panneaux photovoltaïques :	22 489,46 €

Conformément à la réglementation, M le Maire quitte la séance durant le vote et M. Gallier procède au vote.
Les comptes administratifs et les affectations sont adoptés à l'unanimité.

IV – BUDGET PRIMITIF 2021

1) DEPENSES du Budget principal de la commune

M. Le Champion Adjoint en charge des finances présente les dépenses chapitre par chapitre. A l'appui du document fourni, les évolutions marquantes de certaines dépenses sont commentées. Il précise que l'ensemble des postes budgétaire est maîtrisé et les évolutions contenues. Le niveau de l'endettement est raisonnable, que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, qu'il convient de maintenir le niveau de la Capacité d'Autofinancement.

2) RECETTES du Budget principal de la commune

M. Le Champion présente les recettes locales attendues sur le budget 2021. Il rappelle que les taux des 3 taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) des 4 communes historiques font l'objet d'un lissage sur 12 ans et seront maintenus en 2021.

- Taxe d'habitation	:	7.51%
- Taxe foncière (bâti)	:	15.13%
- Taxe foncière (non bâti)	:	29.46 %

Les prévisions de recettes sont stables par rapport au budget de 2020 (3.8 M €). A ce jour, il s'agit de montants estimés en attendant les notifications des dotations. Par ailleurs, il est précisé que des évolutions pourraient intervenir en fonction des modifications des compétences de Saint-Lô Agglo.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
013 - Atténuation de charges	15 000,00
70 - Produits des services du domaine, prestations et ventes diverses	191 900,00
73 - Impôts et taxes	1 606 500,00
74 - Dotations, Subventions et Participations	1 140 202,00
75 - Autres produits de gestion courante	165 500,00
77 - Produits exceptionnels	3 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	750 301,75
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 872 403,75
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général	1 153 202,22
012 - Charges de personnels et frais assimilés	1 202 500,00
014 - Atténuation de produits	115 335,00
65 - Autres charges de gestion courante	311 946,67
66 - Charges financières	64 000,00
67 - Charges exceptionnelles	115 644,57
68 - Dotations aux amortissements et provisions	189 613,00
022 - Dépenses imprévues	25 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	695 162,29
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 872 403,75

Les nouveaux crédits d'investissement sont ensuite présentés.

NATURE	BP 2021
Fonds de concours St Lô Agglo Tennis	45 000,00
Fonds de concours St Lô Agglo Boulodrome	30 000,00
Film promotion de la ville Torigny-les-Villes	20 000,00
Toilettes urbaines aire de camping-car Guilberville et City Park Torigni	70 000,00
Diagnostic architectural toiture Château	25 000,00
Béton désactivé allée terrain de jeux Guilberville	12 000,00
Aménagement Place du marché aux bestiaux pour Comice Agricole et autres manifestations	50 000,00
Jardinières Guilberville et Pots de fleurs Brectouville	7 200,00
Acquisition chaises et tables écoles Guilberville et Arthur Le Duc	11 700,00
Achats de jeux Torigni et Guilberville	7 000,00
Aménagement des abords du Collège Albert Camus complément	500 000,00
Aménagement sanitaire et coin cuisine RDC Château	21 000,00
Construction pavillons de la gendarmerie complément	350 000,00
Aménagement locaux services techniques et clôtures	
<i>Racks pour bâtiment : 6 200 €</i>	
<i>Matériels sanitaires: 1 100 €</i>	
<i>Aménagement cour nouveau et ancien bâtiment ST: 15 000€</i>	
Mise en sécurité de l'école A le Duc	18 000,00

Le montant total des nouveaux crédits d'investissement est de 2 400 000 €.

Ces propositions budgétaires sont acceptées à l'unanimité moins une voix.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
TOTAL CREDITS A RECOUVRER	0,00
TOTAL NOUVEAUX CREDITS	3 530 045,89
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 530 045,89

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
TOTAL CREDITS A REPORTER	1 123 768,50
TOTAL NOUVEAUX CREDITS	2 406 277,39
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 530 045,89

3) BUDGETS ANNEXES

M. Le Champion détaille ensuite le budget du legs Danican (cantine) qui comporte une subvention d'équilibre de 85 000 € versée par le budget de la commune. En 2020, la commune avait fait inscription d'une provision pour risques de 15 000 €. Cette provision pourra être reprise en fonction de l'évolution des risques et ne nécessite pas de complément.

M. Gallier tient à préciser aux membres du Conseil que les dettes de cantines s'élèvent à 18 000 € montant qui était encore récemment à 25 000 €. La situation s'améliore et le travail de recouvrement va être poursuivi.

Les budgets des legs Le Duc et Dugage, n'appellent pas de commentaire.

Le budget du lotissement la Passelaie constate que les travaux pour la voirie définitive vont être réalisés. Le budget s'équilibre par une subvention prévisionnelle de 88 000 € provenant du budget de la commune, 237 000 € (solde) de l'avance remboursable peuvent réintégrer le budget communal.

Le budget du lotissement les Sillons permet de constater que les travaux sont démarrés pour une durée estimée de 6 mois dans cette 1^{ère} phase. La commune attend la décision concernant les 6 premiers logements sociaux intégrés au lotissement. Un courrier d'intention du Conseil Départemental (nouveau délégataire de ce dossier) est parvenu en Mairie, qui sera confirmé dans les mois à venir. Suite à la demande de M. Cailliez, M. le Maire répond que le financement de ce projet sera réalisé en optimisant les frais financiers. La commune se servira de sa trésorerie et si besoin des produits à court terme seront mobilisés.

Le budget des panneaux photovoltaïques (salle des fêtes de Brectouville) nécessite pour l'année 2021 une subvention d'équilibre de 19 000 € alors que la section d'investissement peut être considérée en suréquilibre à hauteur de 40 000 €.

Le Conseil, à l'unanimité moins une voix, valide les propositions des 6 budgets annexes.

V – PACTE DE GOUVERNANCE DE SAINT-LO AGGLO

M le Maire présente le document du Pacte de gouvernance approuvé par Saint-Lô Agglo et soumis à délibération de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de l'Agglo.

Il est précisé que compte tenu des constats réalisés par la nouvelle gouvernance de l'EPCI, il convient d'évoluer dans la gouvernance, dans les compétences, le choix de projets, le mode de financement et les relations entre l'Agglo et les communes membres.

Le Conseil à l'unanimité valide cette nouvelle gouvernance.

VI – TARIFS VENTE DES PARCELLES LOTISSEMENT LES SILLONS

Mme Ozouf adjointe chargée de l'urbanisme présente le dossier. Suite à la réunion de la commission d'urbanisme, le service des domaines a été saisi pour émettre un avis sur le prix des parcelles proposées à la vente. Il a transmis une réponse favorable aux tarifs suivants. Il est précisé que le programme concernant les macros lots évolue favorablement pour Torigny.

LOT	Surface	Prix de vente TTC	Prix de vente HT	TVA/Marge
Lot 1	422 m ²	26 500 €	23 113,12 €	3 386,88 €
Lot 2	420 m ²	26 400 €	23 029,18 €	3 370,82 €
Lot 3	468 m ²	29 400 €	25 643,94 €	3 756,06 €
Lot 4	465 m ²	29 300 €	25 568,02 €	3 731,98 €
Lot 5	430 m ²	29 200 €	25 748,92 €	3 451,08 €
Lot 6	538 m ²	39 200 €	34 882,13 €	4 317,87 €
Lot 7	506 m ²	36 900 €	32 838,96 €	4 061,04 €
Lot 8	506 m ²	36 900 €	32 838,96 €	4 061,04 €
Lot 9	520 m ²	37 900 €	33 726,60 €	4 173,40 €
Lot 10	506 m ²	36 900 €	32 838,96 €	4 061,04 €
Lot 11	533 m ²	38 900 €	34 622,26 €	4 277,74 €
Lot 12	505 m ²	36 800 €	32 746,99 €	4 053,01 €
Lot 13	450 m ²	32 800 €	29 188,40 €	3 611,60 €
Lot 14	450 m ²	32 800 €	29 188,40 €	3 611,60 €
Lot 15	442 m ²	32 200 €	28 652,61 €	3 547,39 €
Lot 16	640 m ²	46 700 €	41 563,51 €	5 136,49 €
Lot 17	497 m ²	33 800 €	29 811,19 €	3 988,81 €
Lot 18	528 m ²	35 900 €	31 662,39 €	4 237,61 €
Lot 19	587 m ²	39 900 €	35 188,87 €	4 711,13 €
Lot 20	485 m ²	32 900 €	29 007,50 €	3 892,50 €
Lot 21	494 m ²	33 600 €	29 635,27 €	3 964,73 €
Lot 22	441 m ²	29 900 €	26 360,63 €	3 539,37 €
Lot 23	483 m ²	28 000 €	24 123,55 €	3 876,45 €
Lot 24	443 m ²	27 900 €	24 344,58 €	3 555,42 €
Lot 25	431 m ²	27 100 €	23 640,89 €	3 459,11 €
Lot 26	501 m ²	31 500 €	27 479,09 €	4 020,91 €
Lot 27	580 m ²	36 500 €	31 845,05 €	4 654,95 €
Lot 28	573 m ²	36 100 €	31 501,23 €	4 598,77 €
Lot 29	440 m ²	29 900 €	26 368,66 €	3 531,34 €
Lot 30	430 m ²	27 100 €	23 648,92 €	3 451,08 €
Lot 31	458 m ²	28 800 €	25 124,20 €	3 675,80 €
Lot 32	465 m ²	31 600 €	27 868,02 €	3 731,98 €
Lot 33	467 m ²	31 700 €	27 951,96 €	3 748,04 €
Lot 34	439 m ²	29 800 €	26 276,69 €	3 523,31 €
Lot 35	477 m ²	32 400 €	28 571,71 €	3 828,29 €
Lot 36	441 m ²	29 900 €	26 360,63 €	3 539,37 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs.

VII – SPECTACLE THEATRE DU PREAU - TARIFS

M. Furcy adjoint à la culture rapporte que le 15 juin 2021, le théâtre du Préau prévoit une représentation du spectacle « Un soir chez Victor » (Spectacle déambulatoire inspiré des séances de spiritisme de la famille Hugo lors de leur exil à Jersey).

Le Conseil à l'unanimité adopte les tarifs proposés pour les spectacles du théâtre du Préau :
10 € par personne, 5 € pour les étudiants, scolaires et demandeurs d'emploi.

VIII – APPROBATION DU CONTRAT DE POLES DE SERVICES 2021/2025

M. le Maire fait part l'assemblée que ce dossier de contractualisation avec le Conseil Départemental sera soumis à délibération lors d'une prochaine séance. Il convient pour le Conseil Départemental de délibérer avant la commune de Torigny.

IX – BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE – NOUVELLES CONDITIONS

Mme Leredde adjointe chargée des affaires sociales présente les éléments du dossier.

La commune historique de Torigny-sur-Vire disposait d'un dispositif d'aide au permis de conduire. Lors de la création de la commune nouvelle, il a été étendu à l'ensemble du territoire.

Après étude en commission, il est proposé de faire évoluer les conditions d'attribution comme suit :

- ✓ Avoir entre 17 et 25 ans ou faire conduite accompagnée.
- ✓ Apprendre avec l'Auto-Ecole de Torigny-Les-Villes.
- ✓ Avoir son code.
- ✓ Habiter la commune nouvelle depuis au moins 2 ans.
- ✓ Etre éligible aux conditions de ressources selon notre grille de revenus pour l'ensemble des personnes vivant au foyer.
- ✓ Barème de référence: plafonds de ressources annuelles (revenu fiscal de référence) prévus aux articles L. 441-3, R. 331-12 ET R. 441-1 (10) du code de la construction et de l'habitation (CCH) applicables aux logements autres que ceux mentionnés au II de l'article R. 331-1 du CCH (notamment plus).

Barème appliqué = barème de référence – 20 %

Barème année 2021

- 1 personne : 16.772 €
- 2 personnes : 22.398 €
- 3 personnes : 26.936 €
- 4 personnes : 32.518 €
- 5 personnes : 38.254 €
- 6 personnes : 43.112 €

Ce barème suivra l'évolution du plafond des ressources annuelles défini.

En contrepartie le(a) jeune s'engage à effectuer une activité définie par la collectivité, dans les 6 mois suivant la signature de la présente charte, pour une durée de 25 heures.

Le Conseil décide à l'unanimité d'appliquer ce nouvel dispositif.

X – REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS et /ou PARTICULIERS

M. Meunier conseiller délégué aux sports rapporte que la Commune de Torigny-les-Villes, par l'attribution de subventions exceptionnelles, a la volonté d'accompagner les associations et /ou les particuliers en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions sur le plan financier. Elle affirme ainsi une politique de soutien actif. Un budget de 3 000 € annuel est affecté à cette opération.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette proposition.

XI – QUESTIONS DIVERSES

1) M. Piedagnel déplore la fermeture de l'école de Giéville.

M. le Maire répond que cette décision est la conséquence à la fois de l'état du bâtiment modulaire (courrier de l'Inspection académique demandant la fermeture) et de l'évolution des effectifs (fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2021). M. le Maire ajoute qu'il convient d'apporter aux habitants des équipements de qualité sur le territoire. Les élèves de Giéville sont essentiellement scolarisés à l'école privée du Sacré Cœur. Au-delà de l'objectif du site de Giéville, il convient de pérenniser l'ensemble des sites scolaires de la commune nouvelle. Quant à l'utilisation du bâtiment historique des écoles M. le Maire en accord avec le Conseil souhaite qu'il soit un outil pour développer l'attractivité du territoire de façon pérenne.

2) Mme Lesouef fait part aux membres du Conseil que des agents de l'école de Giéville sont venus la voir.

M. Gallier répond qu'une information vient d'être apportée aux agents. Cette réunion n'a été possible qu'après la réception du courrier de l'Inspection Académique au moment des vacances scolaires de février. Le dialogue et l'information va se poursuivre pour les agents exerçant à Giéville comme pour l'ensemble des autres personnels.

La séance est levée à 23h.